

## Du développement coopératif au développement régional

Paul Prévost

Volume 57, numéro 3, juillet–septembre 1981

21<sup>e</sup> Congrès annuel de la Société Canadienne de Science économique

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/600982ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/600982ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

HEC Montréal

ISSN

0001-771X (imprimé)

1710-3991 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Prévost, P. (1981). Du développement coopératif au développement régional. *L'Actualité économique*, 57(3), 290–307. <https://doi.org/10.7202/600982ar>

*Du développement coopératif  
au  
développement régional \**

INTRODUCTION

Bien ancrées dans un milieu local, les premières coopératives québécoises se présentaient à l'origine comme des forces économiques nouvelles au service de la communauté. Puis, peu à peu contraintes par un système économique dominant axé sur la concurrence, elles se sont regroupées, quittant un ancrage spatial pour adopter une stratégie de développement sectoriel. Cette stratégie a permis des réussites économiques spectaculaires, par contre, elle a aussi éloigné les coopératives des préoccupations des communautés locales et régionales de base.

En période de croissance rapide les effets d'un tel choix stratégique se sont faits peu sentir, mais la récession et la stagnation des dernières années a ramené ce problème au cœur de l'actualité économique. Aujourd'hui, surtout en région périphérique où les coopératives forment un des leviers les plus importants aux mains des populations locales, on questionne une stratégie qui a souvent évacué inutilement des régions, des moyens économiques et décisionnels importants.

Comment donc concilier la concurrence et le développement coopératif pour marier le développement sectoriel et le développement régional... C'est un défi que le mouvement coopératif se doit de relever car les coopérateurs s'ils sont par définition membres de leur coopérative, ils sont avant tout membres de leur communauté locale et régionale.

À partir de réflexions sur l'expérience du Saguenay-Lac-St-Jean ce travail est un essai qui, nous l'espérons, servira à alimenter positivement ce débat.

1. DE L'ACTION À LA THÉORIE

Après un décollage économique fulgurant au début du siècle, la région du Saguenay-Lac-St-Jean ne parvient pas depuis la deuxième

---

\* Ce texte est un résumé d'un article qui a paru dans la *Revue Prothée*, printemps 1981.

guerre mondiale, à retrouver un second souffle et à soutenir une croissance économique qui assurerait au moins de l'emploi à toute sa population.

En effet, les avantages comparatifs qui ont permis à la région du Saguenay-Lac-St-Jean de décoller économiquement ont pratiquement disparus pour laisser un appareil économique hyperspécialisé, désarticulé, extraverti et presque complètement dominé de l'extérieur : un appareil économique qui, entraîné dans un processus de rationalisation, ne génère plus d'emploi nouveau au Saguenay-Lac-St-Jean.

Le gouvernement a bien cherché par divers moyens à relancer l'économie de la région, ( mission de planification, financement de projet... ). Toutefois, l'inconvénient de ces interventions fut de déterminer par le haut les meilleures voies, et de développer une dépendance de plus en plus grande envers l'État omnidécisionnel sans pour autant régler les problèmes de développement du Saguenay-Lac-St-Jean.

Aujourd'hui, il apparaît clairement que les régionaux possèdent peu de leviers économiques et décisionnels nécessaires pour participer à la relance et à l'articulation de leur propre développement. Cependant, malgré ce constat, nous devons reconnaître que le mouvement coopératif, bien que timide à ses débuts a fait des progrès économiques au Saguenay-Lac-St-Jean, pour devenir le troisième employeur de la région ( près de 3,000 employés ). Comme les coopératives sont par définition un médium de développement régional totalement aux mains des régionaux, elles sont donc naturellement apparues comme des solutions potentielles à la faiblesse économique et décisionnelle de la population régionale.

Toutefois, en pratique, deux problèmes se posent : comment faciliter la création de nouvelles coopératives et comment s'assurer que chaque coopérative existante optimise son rôle d'agent de développement régional ?

Dans le premier cas, nous connaissons mal les facteurs historiques, les conditions tant externes qu'internes qui ont permis aux coopératives d'émerger au Saguenay-Lac-St-Jean.

Les modèles explicatifs sont rares et aucun n'a encore été appliqué dans un contexte régional québécois, bien qu'un groupe de recherche des HEC travaille actuellement sur une application à l'ensemble du Québec du modèle de Claude Vianney du Collège Coopératif de Paris. Dans le deuxième cas, les coopératives en région périphérique, lorsqu'elles ne s'en vantent pas, cherchent manifestement à promou-

voir par leur action le développement régional. Le problème c'est qu'elles n'ont pas de vision précise de ce que peut être une coopérative qui optimise son rôle d'agent de développement et que de plus, par voie de convergence, elles n'ont aucun moyen pour évaluer leurs actions. Donc, il faudrait d'abord déterminer une forme de développement régional qui respecterait l'esprit coopératif, et ensuite élaborer une grille correspondante pour évaluer l'action des coopératives. C'est à ce deuxième volet que s'adresse plus particulièrement cet article.

Une revue de la littérature coopérative a tôt fait de mettre en évidence les carences théoriques de ce système de pensée économique sur le sujet. N'ayant pu s'inscrire en système dominant comme le socialisme et le libéralisme, le coopératisme se limite à une philosophie sociale et à une théorie de l'organisation centrée autour de la notion de démocratie économique qu'elle opérationnalise par quelques principes très généraux. En fait, on a l'impression que la pensée économique coopératiste est restée au niveau de la concurrence pure et parfaite et qu'elle fait encore appel à la « main invisible » pour le reste. Alors que les deux systèmes dominants pour faire face à une réalité de plus en plus complexe ont développé un appareillage conceptuel et théorique correspondant, la coopération soumise à une réalité plus simple n'a pas su faire le même chemin et s'est graduellement retournée sur la notion de « démocratie économique ».

Cependant, l'ajout d'une responsabilité socio-économique plus large que la simple démocratie économique, soit le développement en région périphérique, ramène à la surface ce problème de sous-développement conceptuel. Deux solutions se présentent, soit le rattachement aux modèles conceptuels de l'un ou l'autre système dominant ou l'élaboration d'un cadre conceptuel nouveau qui s'enracinerait dans les concepts fondamentaux de la pensée coopérative.

En nous appuyant sur les travaux de M. Henri Desroches<sup>1</sup> qui structurent la pensée coopérative autour des concepts de « créativité », « solidarité », et « subsidiarité », nous avons choisi la deuxième voie. C'est ainsi que nous avons interprété la littérature existante sur le phénomène régional pour retenir tout particulièrement les travaux d'auteurs comme Armand Frémont et Jacques Attali.

La définition de la région comme un « espace vécu » par A. Frémont, représente un point d'ancrage pertinent avec le concept de solidarité alors que la notion de développement implusif élaboré par Jacques Attali dans son livre *La parole et l'outil* concorde très bien avec le concept de subsidiarité.

1. Desroches, Henri, La pensée coopérative, conférence donnée à l'UQAC, sept. 1980, vidéothèque UQAC.

À l'aide de ce support théorique nous avons tenté de préciser les concepts pertinents à notre étude et de concevoir un modèle de développement régional typiquement coopératif.

## 2. LA NOTION DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

D'après Celso Fertado la notion de développement économique se réfère à l'accroissement d'un ensemble de structure complexe, alors que la croissance par contre, se réfère à une structure économique simple où la demande n'est pas auto-engendrée, comme dans le cas d'une entreprise ou d'un secteur productif spécialisé. Le concept de développement contiendrait donc l'idée de croissance.

Cette complexité structurale n'est pas une simple question de niveau technologique, elle traduit en réalité la diversité des formes sociales et économiques qu'engendre la division du travail social. Elle subit l'action permanente d'une multitude de facteurs sociaux et politiques qui échappent à l'analyse économique traditionnelle. C'est d'ailleurs dans cette optique que François Perroux a défini le développement comme :

« La combinaison des changements mentaux et sociaux d'une population qui la rende apte à faire croître cumulativement et durablement son produit réel global ».<sup>2</sup>

Donc, le développement économique implique accroissement et changement de structure et, engage une société sous tous ses aspects.

Cette définition du développement économique est tellement large qu'elle est généralement acceptée en sciences sociales. Cependant, elle n'est pas opérationnelle et ne suggère pas de type d'action précise. C'est à ce moment que les écoles de pensée divergent. Si vous êtes libéral ou socialiste cette définition sera interprétée différemment dans la réalité. De plus, à l'intérieur de ces deux grandes idéologies il y a aussi « des » sous-écoles proposant une panoplie de modèles explicatifs.

Dans notre cas, comme nous voulons nous soumettre à l'idéologie coopératiste, nous devons interpréter le développement en terme de « créativité », « solidarité » et « subsidiarité » et c'est ainsi que le développement économique devient auto-développement.

La notion d'auto-développement repose sur la recherche d'une certaine auto-centration du développement sur les populations locales ou nationales et cherchent à rompre les termes d'un échange inégal et la dépendance de certaines sociétés envers d'autres sociétés. Jacques

2. Perroux, F., *L'économie du XX<sup>e</sup> siècle*, 2<sup>e</sup> éd., Paris, PUF 1965, p. 155.

Attali<sup>3</sup> a qualifié ce type de développement d'implosif, i.e. basé sur la valeur d'usage produite sur et pour un territoire donné, dans une conception collective et spatiale du développement.

### 3. LA NOTION DE RÉGION

La région, pour la population régionale, c'est plus qu'un espace économique, tel que défini en sciences économiques, c'est une entité cohérente, hétérogène constituant une société, c'est un espace vécu. Le monde autour de l'individu est multidimensionnel, il comprend des espaces économiques, historiques, physiques, sociaux et autres. Ces dimensions sont interreliées :

« La chaîne des interrelations est telle qu'une composante ne peut changer sans que des conséquences en résultent sur l'ensemble du système ».<sup>4</sup>

Dans chaque dimension composant cet espace, il existe une hiérarchie des éléments, un écosystème physique, un réseau urbain, une combinaison de relations sociales, etc. Enfin, chaque dimension a son échelle d'interventions, d'où la notion d'espaces emboîtés.

Malheureusement, les quelques réflexions de Frémont demeurent théoriques et les expériences pratiques appliquant ces concepts sont rares. Elles constituent néanmoins une invitation à employer l'approche systémique dans les futures études régionales et à privilégier une vision de l'intérieur.

Dans ce cadre, la région pourrait se définir comme un système social capable de générer ses propres objectifs et de se définir par rapport au cadre national et aux autres régions. C'est un système composé de valeurs, d'hommes, d'institutions, d'activités et de ressources, le tout organisé sur un territoire, à une époque donnée. C'est une définition beaucoup plus exigeante pour l'économiste qui devra désormais inclure dans son analyse l'ensemble des variables non économiques qui influencent de façon importante l'activité économique régionale. De plus, comme elle implique une vision de l'intérieur, c'est aussi une définition beaucoup plus exigeante pour le pouvoir central qui, pour éviter la colonisation des périphéries par le centre, devra donner aux régions les leviers nécessaires à leur implication dans leur propre devenir.

3. Attali, Jacques, *La parole et l'outil*, Économie en liberté, PUF 1976, p. 34.

4. Fremont, Armand, *La région espace vécu*, PUF, Collection SUP, Le Géographe, N° 19, 1976, p. 89.

#### 4. LA NOTION DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE RÉGIONAL

Maintenant si on garde à l'esprit les considérations précédentes, nous pourrions définir le développement économique régional comme le processus historique par lequel une société régionale fait et refait harmonieusement et en interrelation avec son environnement national et international ses structures de façon à obtenir les leviers appropriés, économiques ou non, nécessaires pour influencer ou même élaborer son propre devenir économique et l'accroissement de son bien-être.

Le concept de *société* utilisé ici est celui de Talcott Parsons :

« Une société est un type de système social, dans n'importe quel univers de systèmes sociaux, qui atteint le niveau le plus élevé d'autonomie, en tant que système en relation avec son environnement ».<sup>5</sup>

*Harmonie* est utilisée dans un sens écologique, c'est-à-dire en harmonie avec les autres aspects du développement régional soit : le développement culturel, le développement social, le développement politique et l'aménagement du territoire. Un développement économique harmonieux est celui qui s'insère de façon systémique dans l'ensemble du développement régional.

La notion d'*influence* économique s'inspire de cette définition d'autonomie économique de Jacques Attali :

« L'autonomie économique d'une zone n'est possible que si d'une part, une ou plusieurs entreprises produisant sur le territoire assurent des fonctions ou rendent des services technologiquement ( ou financièrement ) nécessaires à plusieurs autres pays, et si d'autre part, la zone n'est pas elle-même dépendante d'un nombre trop réduit d'entreprises et de centres de recherches étrangers remplissant des fonctions irremplaçables, dans l'état du marché par le reste de la production mondiale ».<sup>6</sup>

#### 5. UN MODÈLE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE RÉGIONAL

##### *La structure du modèle*

L'analyse des réalités économiques est en permanence faussée par l'utilisation d'un cadre de pensée inadéquat forgé par une tradition scientifique relevant des sciences exactes. Celle-ci nous a légué l'habitude de raisonner en termes de systèmes fermés, isolant de la pratique économique les notions pourtant essentielles de territoire, de décision et de culture. Or, dans la réalité, notamment au niveau régional, les systèmes humains sont des systèmes ouverts. Les modèles

5. Parsons, Talcott, *Societies : Evolutionary and Comparative Perspectives*, Prentice Hall, 1966.

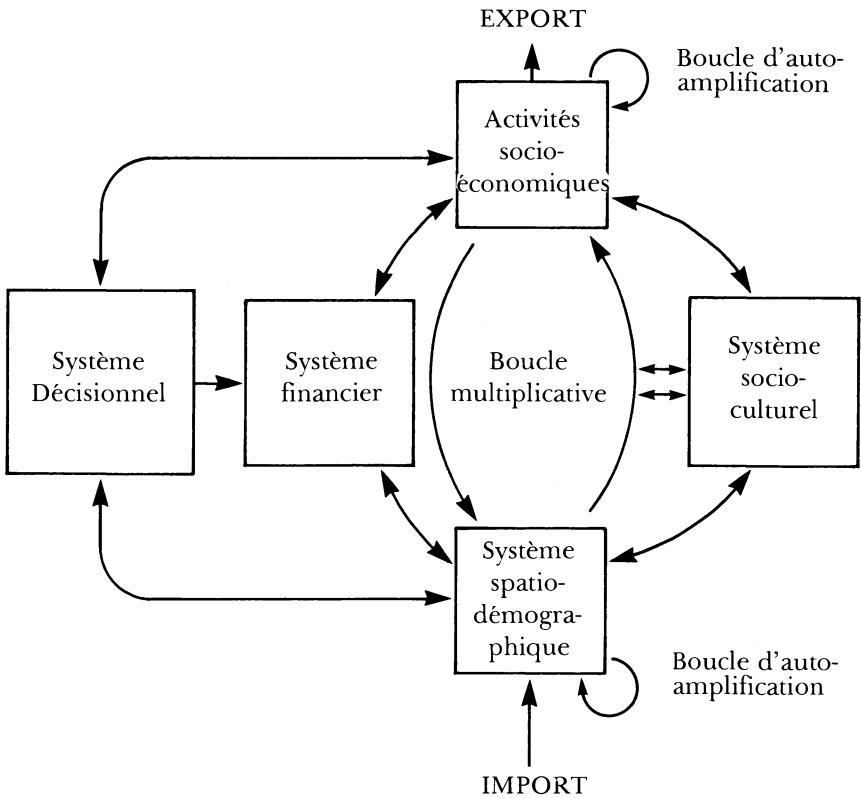
6. Attali, Jacques, *La parole et l'outil*, Économie en liberté, PUF 1976.

traduisant leurs comportements doivent donc restituer cette réalité. En conséquence la structure économique d'une région ne devient qu'un élément de l'ensemble des mécanismes du développement économique dans le temps et dans l'espace. Le développement économique devient donc un système dont les éléments constitutifs se recrutent dans tout le système régional.

Le modèle de la figure 2 en donne la structure fonctionnelle. Les principaux éléments en interrelation sont : les preneurs de décisions, les activités socio-économiques, le système financier, le système spatio-démographique et le système socio-culturel.

FIGURE 1

LA STRUCTURE DU MODÈLE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE RÉGIONAL



Le système d'activités socio-économiques comprend l'ensemble des activités de production de biens et services réparties sur le territoire régional. Il se subdivise en trois blocs interreliés.



- Le bloc local comprend les entreprises travaillant directement ou indirectement pour le marché régional;
- Le bloc exportateur est constitué des entreprises exportatrices des biens et services. Cet ensemble réalise une injection nette de revenus dans la région ;
- Le bloc intermédiaire regroupe les activités en amont et intermédiaires communes au bloc exportateur et au bloc local.

Le système spatio-démographique englobe les populations et ressources organisées sur un territoire. Celles-ci réparties dans l'espace régional, sont interreliées par un réseau de transport. D'autre part, la population s'organise en armature urbaine.

L'armature urbaine et les réseaux de transports assurent la propagation du progrès économique sur l'ensemble du territoire en permettant l'ouverture des marchés, la diffusion de l'information et la spécialisation.

Enfin, cette population régionale constitue un marché, un bassin de main-d'œuvre et une source d'épargne.

Les liaisons entre le système spatio-démographique et le système d'activités socio-économiques forment un circuit et s'exercent au niveau du marché des biens et services, au niveau du marché des facteurs de production et au niveau structurel par la création d'externalités économiques positives ou négatives. Une structure de circuit fonctionne en multiplicateur. Toute injection nette supplémentaire de revenus de période en période dans le circuit est amplifiée par celui-ci. Le degré de cette amplification est fonction de l'importance des fuites ( importations... ). Ainsi les activités exportatrices jouent le rôle de déclencheur d'effets d'accroissement de revenus réalisés par le circuit interne.

L'ensemble des relations de déclenchement et relance des systèmes socio-économique et spatio-démographique provoquent chez ceux-ci la formation de boucle auto-amplification interne. Ainsi, l'accroissement de l'activité économique entraînera une division du travail plus rationnelle, une meilleure utilisation des équipements disponibles et en conséquence des économies d'échelle. D'autre part, au niveau régional, une augmentation de la population et une meilleure utilisation des ressources favorisera les économies d'infrastructures et de superstructures ( services supérieurs ).<sup>7</sup>

Le système financier constitue les circuits d'épargne et financement qui relie le système d'activités socio-économiques au système spatio-démographique. Les entreprises et les ménages génèrent lors

7. Les boucles d'auto-amplification pourront aussi être négatives.

du processus de croissance une épargne intra-régionale qui sert à financer l'investissement et la consommation. Le système financier représente donc le système de financement du développement. Selon l'organisation financière nationale, le circuit épargne-financement régional est plus ou moins autonome par rapport à l'extérieur ( capacité des institutions financières à mobiliser et à affecter l'épargne régionalement ). Les fuites seront contrôlées par le système décisionnel de façon à ce que le système financier joue un rôle de moteur et non de frein au développement régional.

Le système décisionnel comprend les responsables des stratégies, programmes et décisions qui orientent, règlent et contrôlent le fonctionnement et le développement des autres sous-systèmes régionaux. On y retrouve non seulement les administrations publiques mais aussi les administrations privées. Le gouvernement de par sa position politique joue cependant un rôle prépondérant dans ce système dans le sens où il influence ou contrôle non seulement les autres sous-systèmes régionaux mais aussi les preneurs de décision privés. Sur le plan régional, les administrations publiques et privées sont plus ou moins autonomes par rapport aux centres décisionnels extérieurs, et peuvent posséder ou non suffisamment de leviers pour jouer efficacement leur rôle de régulateur du système.

Quatre catégories d'intervenants sont particulièrement importantes dans le développement économique, soit les entrepreneurs, les travailleurs, les investisseurs et les fonctionnaires. Le système socio-culturel comprend donc l'ensemble des institutions, valeurs, attitudes et relations sociales entre chacune de ces catégories d'acteurs. Selon les conditions prévalentes, ces éléments seront des empêchements ou des actifs dans le contexte d'un projet de développement régional. Enfin, peut-être l'élément le plus important dans l'optique d'une reprise en main du développement régional par la population, on retrouve dans le système socio-culturel l'idée de communauté régionale qui regroupe, motive et implique une population dans ses propres affaires.

#### *Le comportement du modèle*

Enfin, comme la région est un système entièrement ouvert sur son environnement national et international, les organisations spatiales de chacun de ses sous-systèmes ne recouvre pas nécessairement le même espace. En fait, l'aire de quatre des cinq sous-systèmes décrits plus haut dépassera plus ou moins largement les frontières régionales selon le degré d'autonomie économique déjà atteint. La recherche d'une certaine forme de couplage systémique ( n'ayant rien à voir avec l'autarcie ) compatible avec la réalité du phénomène régional permet-

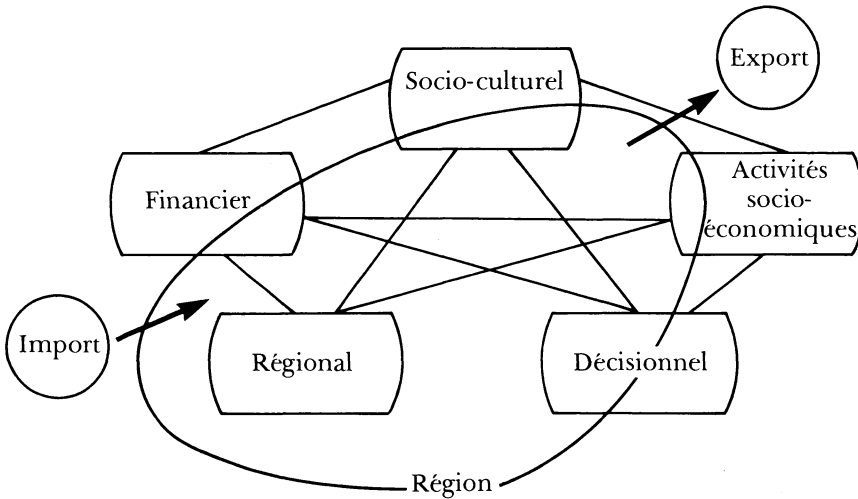
tra le développement de leviers typiquement régionaux et accentuera la régionalisation du développement.

Dans ce modèle une activité orientée vers le développement serait celle qui optimise le couplage de l'ensemble des sous-systèmes composant le système régional. Vice versa une activité qui désarticulerait le système régional en accentuant la dépendance serait porteuse d'un germe de sous-développement.

Le développement économique régional n'est donc pas un processus téléologique et linéaire, mais un processus continu, sans fin, non linéaire. Un processus historique de développement peut être renversé, arrêté ou encore redécollé. Plusieurs auteurs dans la littérature du développement ont proposé à partir d'exemples historiques des modèles explicatifs du développement et du sous-développement.

FIGURE 2

LE MODÈLE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE RÉGIONAL



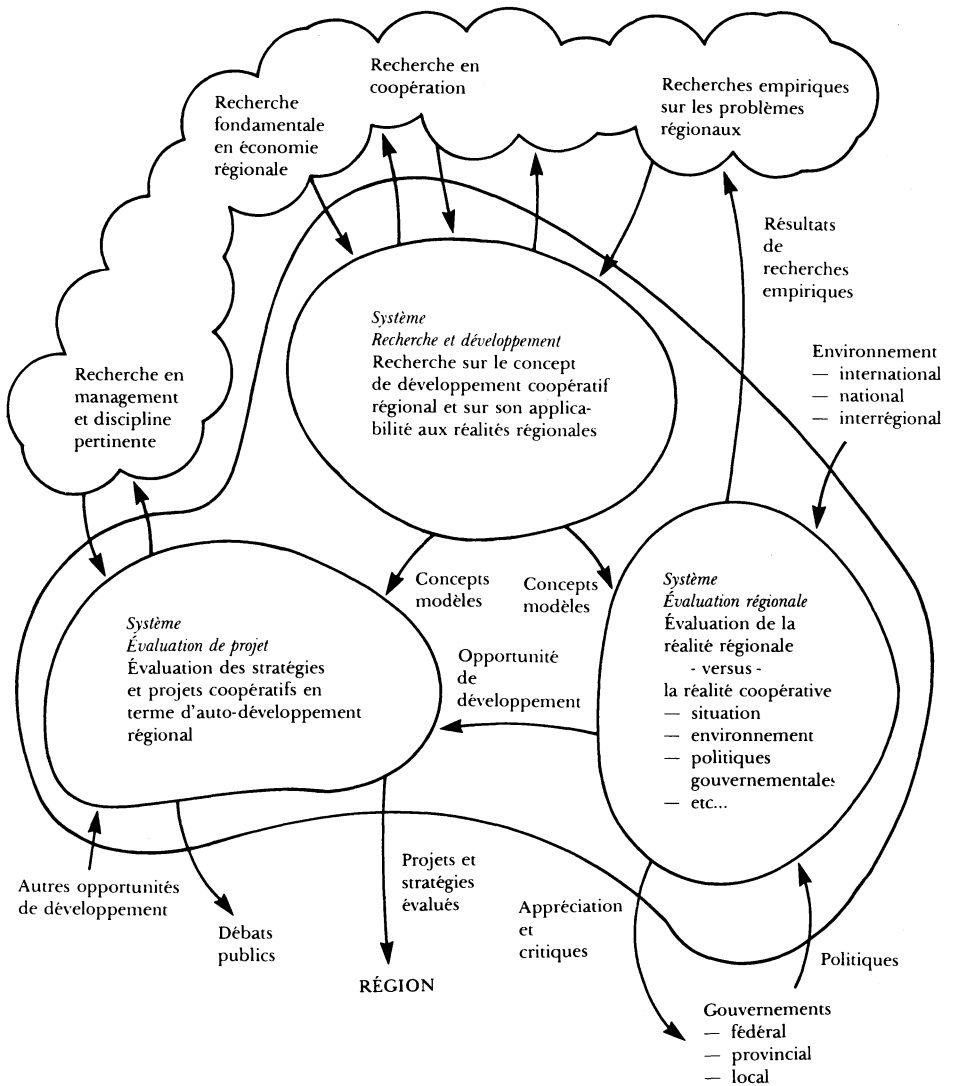
## 6. VERS UN SYSTÈME DE DÉVELOPPEMENT COOPÉRATIF RÉGIONAL

Comme au Québec, les régions sont des recoupements territoriaux administratifs sans responsabilité devant les populations régionales et que de plus l'institutionnalisation d'un tel gouvernement régional capable éventuellement de planifier le développement s'avère impossible à court terme, il faudra faire appel aux coopératives elles-mêmes pour favoriser, par l'entremise de leur projet et de leurs stratégies de développement, le couplage systémique des différents éléments du système régional. Toutefois, privées d'un cadre législatif

pour orienter leurs activités elles pourront assumer l'auto-développement régional que dans la mesure où elles auront les connaissances et l'information appropriées. Donc, toute stratégie de développement coopératif régional devra faute de moyens plus incitatifs faire appel à la diffusion de la connaissance et de l'information.

FIGURE 3

UN SYSTÈME DE DÉVELOPPEMENT COOPÉRATIF RÉGIONAL

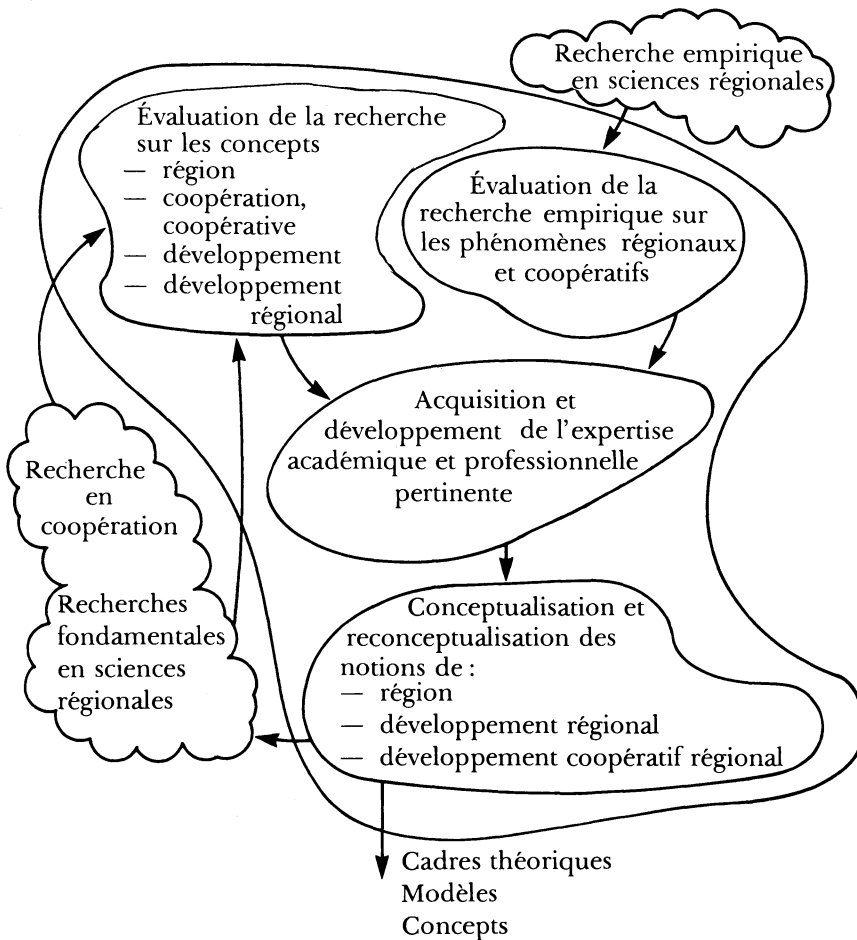


Ces quelques réflexions suggèrent la conception d'un système de développement coopératif régional dont l'ensemble des activités visera à permettre aux coopératives d'obtenir l'information, l'expertise et les outils nécessaires pour optimiser leurs actions en termes d'auto-développement régional. La figure 3 présente le premier niveau de conception d'un tel système.

La première activité en est une de recherche et de développement pour conceptualiser et reconceptualiser un modèle d'auto-développement régional et pour acquérir et développer l'expertise académique et professionnelle pertinentes. Ce système s'alimente dans les publi-

FIGURE 4

## SYSTÈMES DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT



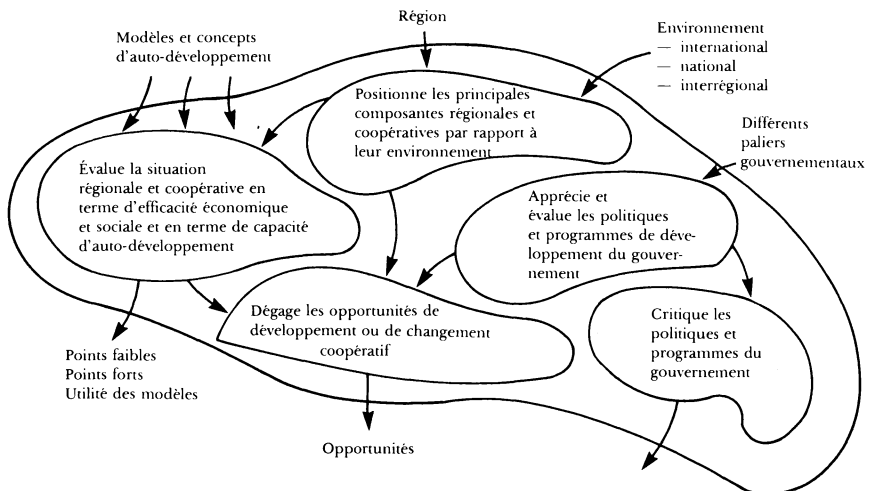
cations sur la coopération et sur la recherche fondamentale et la recherche appliquée en sciences régionales qu'il alimente de nouvelles études en retour. De plus, il produit les concepts et cadres théoriques nécessaires au fonctionnement des autres composantes du modèle conceptuel.

La deuxième activité majeure du système de développement coopératif régional se concentre sur l'évaluation de la situation régionale versus la situation des coopératives, et, des principaux éléments susceptibles de les influencer dans leur développement. Il s'agit donc dans ce système à l'aide des concepts et modèles développés dans le système de recherche et développement, d'évaluer cette problématique en terme d'efficacité économique et sociale, et en terme de capacité d'auto-développement. De cette façon, on pourra dégager entre autres en s'appuyant par exemple sur les politiques et programmes de développement régional et coopératif des différents paliers du gouvernement des opportunités de développement ou de changement coopératif susceptibles de favoriser le couplage systémique des différentes composantes de la région.

Les activités de ce système permettront aussi de mettre en évidence les points forts et les points faibles de la région et de ses coopératives, de vérifier l'utilité empirique des concepts et des modèles élaborés par le système de recherche et de développement et enfin de critiquer si nécessaire les politiques et les programmes des différents paliers de gouvernements.

FIGURE 5

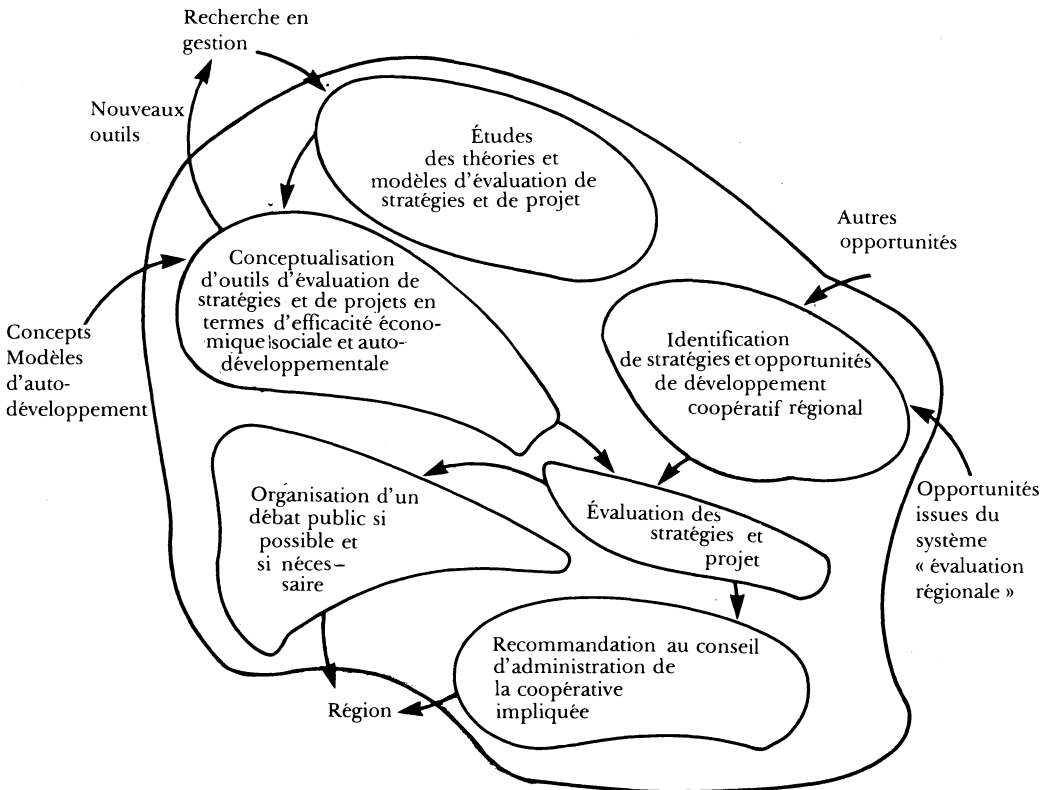
## SYSTÈME D'ÉVALUATION RÉGIONALE



La troisième activité du système de développement coopératif consiste en l'évaluation exhaustive des stratégies et des projets de développement des coopératives qui sont générés par le système «évaluation régionale» ou qui émane de toutes autres sources internes ou externes à l'aide des modèles de gestion disponibles en sciences de l'administration et des modèles et concepts d'auto-développement élaborés par le système «recherche et développement», et en la conceptualisation de nouveaux outils d'évaluation de stratégies et de projets plus pertinents avec l'objet de notre étude. Cependant, comme notre système de développement coopératif régional ne s'encadre pas dans un appareil législatif avec pouvoir d'incitation, la production du système d'évaluation ne pourra être qu'une recommandation au conseil d'administration de la ou des coopératives impliquées ou encore une critique qui pourra entraîner un débat public lorsque possible et nécessaire.

FIGURE 6

SYSTÈME D'ÉVALUATION DE PROJET



## 7. DE LA THÉORIE À L'ACTION

Pour s'assurer qu'une réflexion conceptuelle comme celle qui a été menée jusqu'ici puisse demeurer liée de façon réaliste à la pratique, P.B. Checkland suggère de se questionner sur la présence ou l'absence des trois types d'intervenants suivants dans le système modelé : soit les acteurs du système, les usagers et le propriétaire. Selon lui, le débat suscité par ces interrogations cadre avantageusement toute stratégie d'implantation et peut même jusqu'à remettre en cause toute la réflexion conceptuelle et théorique. Donc, qui sont les acteurs, les usagers et les propriétaires du système de développement coopératif régional élaboré dans la section précédente ?

### *Les acteurs*

Les acteurs du système sont les coopérateurs et les groupes de recherche et de formation de la région. Les coopératives assument totalement le développement coopératif. Elles apprécient leur environnement, sélectionnent des opportunités de développement, les évaluent et implantent les projets retenus dans la région. Les groupes de recherche et de formation se recrutent dans les coopératives, les universités, les cegeps et certaines agences gouvernementales. Ils ont la responsabilité d'étudier la réalité coopérative et régionale, de développer la connaissance, les modèles, les méthodes et les outils d'analyse et de former des spécialistes capables non seulement d'appliquer cet appareillage théorique mais aussi « de le critiquer » pour sa pertinence avec le problème étudié.

### *Les usagers*

L'usager du système de développement coopératif régional est la société régionale en général. Les coopératives peuvent très bien se développer de façon sectorielle et diminuer leur ancrage régional. Le développement coopératif régional et non seulement sectoriel est un choix stratégique parmi d'autres pour les coopératives et, le retenir peut ne pas optimiser leur rendement économique. En conséquence, le principal bénéficiaire de ce choix stratégique sera d'abord la société régionale qui y verra un moyen d'internaliser les effets multiplicateurs du développement pour augmenter emplois et revenus.

### *Les propriétaires*

Dans une entreprise ou encore dans un pays ou une province il n'est pas difficile d'identifier l'autorité responsable du développement. Par contre dans une région où l'autorité est diffusée horizontalement entre un certain nombre d'agents plus ou moins interreliés de



façon formelle, cette tâche est plus difficile. En fait, tous les acteurs du système assument une part de cette responsabilité et leur action respective ne peut se coordonner autrement que par la concertation. Toute planification incitative ou coercitive ne peut se réaliser au niveau régional. Or, ces acteurs, coopérateurs et groupes de recherche et de formation se retrouvent pour la plupart réunis autour de la table du Conseil de l'intercoopération régionale, une table de concertation. Par conséquent, celle-ci pourrait assumer collectivement la responsabilité du fonctionnement du système de développement coopératif régional.

Ce brin de réflexion autour des notions d'acteurs, usagers et propriétaires nous ramène rapidement à des considérations plus pratiques et laisse entrevoir de nombreux points de discussion dont le moindre n'est pas le rôle du Conseil de l'intercoopération régionale. D'autre part, il nous « permet » aussi de percevoir que moyennant une volonté politique des acteurs concernés, une volonté qui dépasserait le discours, les coopérateurs pourraient collectivement et individuellement, de façon consciente et cohérente assumer en région périphérique un rôle de véritable développeur régional.

## 8. CONCLUSION

Le développement régional et le développement local sont des défis que le mouvement coopératif québécois se doit d'assumer pour actualiser son rôle social. Les communautés de base assujetties à un appareil économique téléguidé de l'extérieur se retournent aujourd'hui vers leurs coopératives pour leur restituer des moyens de s'impliquer dans leur propre devenir. Les solutions ad hoc et les gestes ponctuels ne sont plus satisfaisants parce que le temps a souvent démontré que leurs effets secondaires sont plus coûteux que les bénéfiques primaires. Le mouvement coopératif québécois devra dans les années qui viennent élaborer une véritable stratégie de développement régional appuyé sur un cadre théorique pertinent, i.e. coopératif.

Ce travail se veut un humble apport à ce débat. Conscient que beaucoup de raffinement est encore nécessaire pour évaluer scientifiquement ces réflexions, toute une équipe de recherche du LEER-Coop<sup>8</sup> de l'Université du Québec à Chicoutimi s'affaire présentement à ce travail. Chaque composante du modèle de développement régional présentée dans la section 5 a été subdivisée en dimensions et indicateurs et fait présentement l'objet d'une analyse expérimentale.

---

8. LEER-Coop : Laboratoire d'Études Économiques et Régionales — division des études coopératives. Université du Québec à Chicoutimi.

D'autre part, des études sont déjà en cours pour conceptualiser les processus de gestion et les grilles d'évaluation d'impact qui opérationnaliseront le système de développement coopératif régional.

Paul PRÉVOST,  
Université du Québec  
à Chicoutimi.

### BIBLIOGRAPHIE

- ANGERS, F.A., *La coopération, de la réalité à la théorie économique* tome I ; *L'activité coopérative en théorie économique*, tome II, Fides, Montréal, 1977.
- ATTALI, Jacques, *La parole et l'outil*, Économie en liberté, PUF 1976.
- BOISVERT, Michel, *La correspondance entre le système urbain et la base économique des régions canadiennes*, Conseil Économique du Canada, 1978.
- BOUDEVILLE, *L'Économie régionale : espace opérationnel*, PARIS, pub. ISEA, 1958.
- CHECKLAND, Peter B., *Towards a Systems Based Methodology for Real-World Problem Solving*, of OSE W72, vol. 3, n° 2, p. 100.
- CHECKLAND, Peter B., *Using a Systems Approach : the Structure of a Root Definition*, ASA, Nov. 76, vol. 5, n° 1, p. 77.
- DESROCHE, Henri, *Le projet coopératif*, collection « Développement et organisation », édition Economie et Humanisme, Les Editions ouvrières, 1976.
- FREMONT, A., *La région espace vécu*, Paris, PUF 1976, n° 19, Collection SUP, Le Géographe.
- FRIEDMAN, John, *A general Theory of Polarized Development*, Symposium on Growth Center, University of Texas, 1969, non publié.
- FRIEDMAN, John, *Regional Development Policy*, Cambridge, MIT Press, 1966.
- FRIEDMAN, John et Alonzo, *Regional Development and Planning*, MIT Press.
- HIGGINS, B., MARTIN, F. et A. RAYNAULD, *Les orientations du développement économique régional dans la province de Québec*, MEER, Ottawa, 1970.
- HIRCHMAN, A.-O., *The Strategy of Economic Development*, Yale, New Haven, Connecticut.
- ISARD, W., *Methods of Regional Analysis : an introduction to Regional Science*, Cambridge, MIT Press, 1960.
- LAPOINTE, A., PRÉVOST, Paul et SIMARD, J.P., *Économie régionale : le Saguenay-Lac St-Jean*, Éd. Gaétan Morin et ass., 1981.
- LEVITT, Kari, « Métropole et Interland », dans *La Capitulation tranquille*, Montréal, réédition, Québec 1972, pp. 109 à 136.

- LIPIETZ, A., « Le capital et son espace », *Économie et socialisme*, F. Maspero, 1974.
- MOISSET, J.-J., *L'Alcan et la croissance économique au Saguenay-Lac-St-Jean* (Québec), thèse, Université de Fribourg, Suisse, 1972.
- OPDQ, *Prospective socio-économique du Québec*, rapport-synthèse : Sous-Système urbain et régional du Québec, 1977.
- PARSONS, Talcott, *Societies : Evolutionary and Comparative Perspectives*, Prentice Hall, 1966.
- PERRIN, J.-C., *Le développement régional*, PUF, 1974.
- PERROUX, François, *L'économie du XX<sup>e</sup> siècle*, 2<sup>e</sup> édition, Paris, PUF, 1970.
- RAYNAULD, André, *Le développement économique*, Leçon inaugurale, Université de Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1967.
- RICHARDSON, H.-W., *Regional Growth Theory*, London, MacMillan, 1974.
- ROSTOW, W.-W., *Les étapes de la croissance économique*, Paris, Éd. du Seuil, 1969.
- SALLON, Michel, *Histoire économique contemporaine*, Éd. Masson et Cie, 1972.
- VÉZINA, J.-P., JOUANDET-BERNADAT, R. et FRÉCHETTE, P., *L'Économie du Québec*, HRW, 1975.
- WATKINS, M.-H., « A Staple Theory of Economic Growth », *Canadian Journal of Economic and Political Science*, 24 février, 1963.